# Entreprendre dans l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS vise à concilier une évolution économique dans une économie de marché tout en axant les pratiques de cette organisation sur des valeurs sociales et sociétales. Cette orientation propre s'effectue sur les principes internes de fonctionnement de l'organisation (« gestion démocratique »), ses objectifs (lucrativité limitée et juste répartition des excédents) et son action (réinsertion, développement local...).

## Les coopératives

## A Les principes et les domaines

Une coopérative est un regroupement de personnes physiques et/ou d'entreprises qui, par des moyens communs, débutent une activité ou impactent une activité déjà existante, soit en se substituant à elle (passage d'une société en coopérative) ou en la complétant (plusieurs producteurs créent une coopérative de vente). Les coopératives se retrouvent dans de nombreux domaines :

Coopératives d'entreprises	Coopérative d'usagers	Sociétés coopératives et participatives	Banques (exemples)
<ul><li>Agriculteurs</li><li>Pêcheurs</li></ul>	Consomma- teurs	<ul><li>SCOP</li><li>SCIC</li></ul>	Crédit coopératif
<ul><li>Artisans</li><li>Commerçants</li></ul>	<ul><li>Scolaires</li><li></li></ul>		La Nef
Transporteurs			

#### Définitions

- **SCOP**: dans ces sociétés coopératives de production, les salariés sont associés majoritaires et participent pleinement à la gestion, à la décision et aux résultats.
- **SCIC**: dans ces sociétés coopératives d'intérêt collectif, le capital est variable et l'activité tournée vers la production ou la fourniture de biens et services à caractère social.

### Les particularismes juridiques

On peut en citer 4 majeurs:

- « une personne = une voix »: peu importe l'apport au capital, chaque vote est égal en assemblée générale;
- « double qualité »: le bénéficiaire de l'action de la coopérative en est forcément associé;
- une coopérative **ne peut collaborer avec un tiers** qu'avec une disposition légale spéciale que les statuts prévoient;
- les excédents non conservés en réserve sont reversés au prorata de l'activité fournie, non du capital détenu.

#### Exemple

La coopérative « Les Fermiers du Haut Doubs » regroupe 29 agriculteurs coopérateurs. Le lait est récolté chez les agriculteurs-coopérateurs chaque jour et leurs employés de la fromagerie de Damprichard (Doubs) transforment, affinent et commercialisent les fromages (comté et morbier). Seul l'affinage des comtés est confié à un prestataire extérieur à la coopérative.

## Les mutuelles

Une mutuelle est un groupement ayant la capacité civile. Ses principes majeurs sont :

L'auto-gestion	« 1 adhérent = 1 voix » : les adhérents élisent des représen- tants (ou délégués) au niveau local ou dans les entreprises. Ces derniers siègent en assemblée générale où sont définies les grandes orientations	
Le but non lucratif et la solidiarité des cotisations	La mutuelle mène des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt de ses membres et moyennant le versement d'une cotisation. Les excédents doivent être utilisés au profit des adhérents (ex. : baisse des cotisations)	
Ses domaines d'action	<ul> <li>La santé: 53 % de l'activité réalisée</li> <li>L'assurance: 29 % de l'activité réalisée</li> <li>La prévoyance: 18 % de l'activité réalisée</li> </ul>	

#### Exemple

Le groupe MACIF comprend 5 millions de sociétaires. Sa gouvernance respecte les principes de participation des adhérents et d'imputation des profits au bénéfice des sociétaires et de l'intérêt commun. Sa responsabilité sociale et sociétale se concrétise dans des choix de gestion des ressources humaines, de relation avec ses fournisseurs et d'impact environnemental.